



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 11 octobre 2018
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 16/2018 concernant

Demande de ligne de crédit pour la trésorerie courante

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 16/2018 par :

OUI : 25 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 11 octobre 2018

+++++

Les décisions du conseil communal étant soumise au référendum,

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet